

RÈGLEMENT - FOULÉES IMMERCURIENNES

Article 1:

Les Foulées Immercuriennes qui se dérouleront le dimanche 16 septembre 2018 sont organisées par le Comité des Fêtes de Saint-Laurent-Blangy avec l'appui de la Mairie de Saint-Laurent-Blangy.

Article 2: Participation

Les animations, uniquement festives et sans aucun esprit de compétition, à allure libre et non chronométrées, sont ouvertes à tous nés :

- de 2013 à 2015 pour le parcours Baby 100 M.
- en 2012 et avant pour le 1 km Loisir.
- en 2007 et avant pour le 2 km Loisir.
- en 2003 et avant pour le 5 km Loisir.
- en 2002 et avant pour le 10 km Loisir.
- Parcours famille : un parent et un(e) enfant né(e) en 2007 et après.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation.

Article 3: Parcours

Distances réelles des animations :

Parcours Baby: 100 m 1 km et Famille: 911 m 2 km: 1 924 m

Canicross: 5km: 4 300 m 5 km: 5 150 m 10 km: 9 350 m

Nul n'est tenu de parcourir la distance totale pour laquelle il s'est inscrit.

Parcours plat urbain sur route macadamisée (rue de Versailles), sentiers et chemin de halage en schiste.

Fléchage au sol et indications éventuelles du kilométrage par panneaux ou au sol.

Le Canicross met en place son propre fléchage. Pour toute information concernant la réglementation et l'organisation de cette animation, veuillez vous rapprocher du RCA Canicross.

Les accompagnateurs à bicyclette et véhicule à moteur sont interdits.

Chaque participant est tenu de respecter le tracé du parcours, les consignes de sécurité et les règles habituelles de courtoisie.

Article 4: Sécurité - Santé

La sécurité est assurée par la préfecture de police. Un service médical sera organisé pendant les animations, sur le parcours et à l'arrivée (secouristes, assistance médicale, ambulance).

Si un certificat médical n'est pas exigé à l'inscription puisqu'il n'y a pas de compétition, il est fortement recommandé que chaque participant se soit assuré d'une condition physique suffisante pour ce genre d'animations, notamment auprès de son médecin habituel.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite pour l'épreuve.

Article 5: Engagement et bracelets ou dossards.

L'inscription est obligatoire de même que la possession du bracelet ou dossard pendant l'animation.

Chaque participant ne s'inscrit que pour une seule animation, pour des raisons évidentes de sécurité.

Les participants certifient l'exactitude des renseignements donnés sur les bulletins d'inscription pour euxmêmes et/ou pour leur(s) enfant(s).

Les participants s'engagent à avoir lu le règlement avant toute inscription et en accepter le contenu.

Les inscriptions et la remise des bracelets ou tee-shirts s'effectueront :

- À la salle Jean Zay, le mercredi 12 et le vendredi 14 septembre de 11h00 à 12h15 et de 17h00 à 19h00.
- Au parc de La Brayelle, le jour de la course, à partir de 8h30. Clôture ferme 10 minutes avant le départ de l'animation choisie.
- L'inscription est d'un montant de un euro pour les participants nés en 2003 et avant.

Article 6: Bracelets ou Dossards

Le bracelet fait office de dossard et de lot. Sinon, il sera nécessaire d'écrire son nom et son prénom sur le dossard.

Article 7 : Départ et Arrivée

Départ : Canicross (9h00), 5 km (9h30) et 10 km (10h00), 2 km (11h15), Famille et 1 km (11h30) : chemin de halage ;

Baby (11h40) : allée de La Brayelle ;

Arrivée de toutes les épreuves : allée de La Brayelle

Article 8: Ravitaillement

Les organisateurs ont prévu un point d'épongement et un point de ravitaillement répartis et indiqués sur le parcours.

Article 9 : Délais

Les participants se devront d'arriver avant 12h00, heure de fermeture de la manifestation.

Article 10: Vestiaires

Salle de sports Jean Zay avec vestiaires, sanitaires, douches.

Parkings : derrière la mairie, parking Maison du Temps Libre et Zone d'Activités du 14 Juillet.

Article 11: Litiges

Les Litiges éventuels seront tranchés par les membres du comité d'organisation sans recours pour le participant.

Article 12: Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 13: Confidentialité

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. S'adresser à la Mairie.

Article 14: Renseignements

Comité des Fêtes
Foulées Immercuriennes
B.P. 50018
62051 Saint-Laurent-Blangy Cedex
Tél.: 06/70/26/75/11
beharelle.christian@gmail.com